



CODE ÉTHIQUE

ENGAGEMENTS ET LIGNES DE CONDUITE

Table des matières

01. Message du Président et du Directeur Général	3
02. Objectifs de développement durable (ODD) et Global Compact	4
03. Champ d'application, moyen dédié et responsabilité	6
Articulation entre le code éthique et les différentes politiques du Groupe	7
A. Environnement	8
> Changement climatique	8
> Energie	9
> Lutte contre les pollutions	10
> Biodiversité	11
> Economie circulaire et gestion des déchets	12
> Ressource hydrique	13
B. Modèle d'affaires durable	14
> Innovation et R&D	14
> Achats responsables	15
> Satisfaction client	16
> Cybersécurité	17
> Empreinte territoriale et développement local	18
C. Ethique et conformité	19
> Conformité réglementation	19
> Concurrence loyale	20
> Droits humains et des travailleurs et interdiction du travail des enfants	21
> Lutte contre la corruption	22
> Lutte contre l'évasion fiscale	23
D. Social	25
> Santé et sécurité des salariés	26
> Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences	27
> Conditions de travail et bien-être des salariés	28
> Ecoute et engagement des collaborateurs	29
> Diversité et égalité des chances	30
04. Code de comportement	31

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Vous présenter les grandes lignes de notre démarche en matière de développement durable



Séché Environnement, entreprise familiale historique de la gestion des déchets, est un acteur clé de l'économie circulaire et des services environnementaux, tant en France qu'à l'international. Grâce à nos savoir-faire de pointe et nos technologies complémentaires, nous accompagnons l'ensemble des acteurs dans leur transition vers une économie décarbonée.

Notre Groupe a pris l'engagement dès 2003 de participer au programme Global Compact de l'ONU, **s'engageant ainsi à respecter 10 principes fondamentaux visant à contribuer à la construction d'une société plus durable**. Ces principes, associés aux Objectifs de développement durable (ODD), constituent le socle de nos engagements en matière d'environnement, d'éthique, de conformité, de modèle d'affaires durable et de responsabilité sociale.

Ces lignes directrices sont destinées à être déployées dans l'ensemble des sites et de notre chaîne de valeur

L'objectif de ce document est de présenter les grandes lignes de notre démarche en matière de développement durable. Il inclut également un code de comportement individuel fournissant des règles de conduite. **Ces règles, combinées au sens des responsabilités de chacun, servent de référence pour l'ensemble du Groupe.**

Partout où nous sommes présents, ces lignes directrices sont destinées à être déployées dans l'ensemble des sites et de notre chaîne de valeur (notamment clients et fournisseurs). Au-delà des engagements énoncés, il est impératif

que nos activités soient menées en cohérence avec les législations nationales et internationales auxquelles nous sommes strictement tenus de nous conformer.

Il est essentiel de rappeler que notre culture de l'éthique et de la conformité résulte de l'engagement de l'ensemble de nos collaborateurs. C'est un précieux patrimoine que nous devons constamment entretenir et cultiver pour assurer la durabilité de notre modèle d'affaires.

Joël Séché

Président-fondateur de
Séché Environnement

Maxime Séché

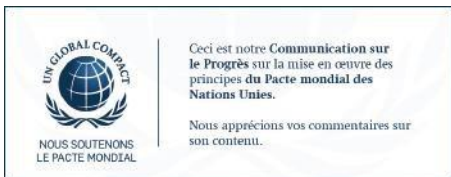
Directeur général de
Séché Environnement

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ET GLOBAL COMPACT

02

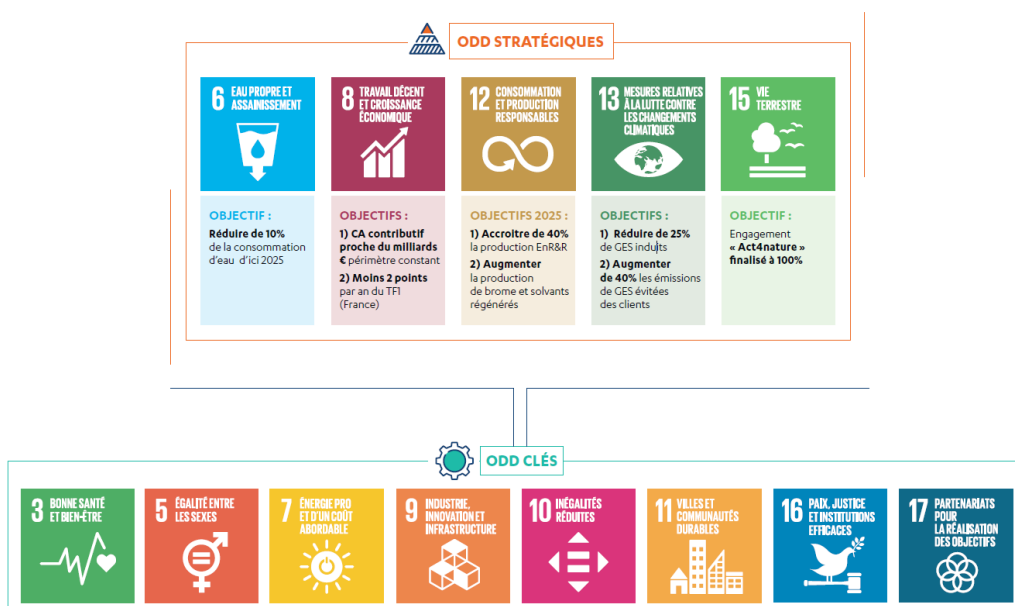
Séché Environnement signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003

Depuis 2003, Séché Environnement s'engage à partager les valeurs du Global Compact, une initiative internationale visant à promouvoir le développement durable qui réunit en 2023 environ 23 000 participants dans plus de 160 pays.



Cet engagement volontaire se fonde sur le respect de 10 principes inspirés des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Le respect des principes du Global Compact permet également d'aligner la stratégie de Séché Environnement sur l'agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)¹ et ces 169 cibles.

Séché Environnement est pleinement conscient de l'importance des ODD et du rôle que les entreprises sont appelées à jouer. Pour cela le Groupe a identifié les objectifs et les cibles auxquels il contribue de manière directe ou indirecte en relation avec son activité. En réalisant cette analyse, le Groupe a garanti un suivi et une lisibilité interne et externe sur ses actions et ses impacts.



Dans le cadre du Global Compact, chaque adhérent doit faire attester annuellement la mise en œuvre effective des dix principes et de leur contribution aux ODD dans une « communication sur le progrès » (COP), rapport qui est mis en ligne sur le site internet du Global Compact. Un nouveau mécanisme standardisé a été mis en place en 2023, ce qui nous permettra de renforcer encore davantage la robustesse de ces engagements volontaires.

*Renforcer la transparence mais également partager
des bonnes pratiques, des méthodologies et des expériences*

La participation de Séch  Environnement   ce type de coop ration permet non seulement de renforcer la transparence mais  galement de partager des bonnes pratiques, des m thodologies et des exp riences. Le mod le d'affaires de S ch  Environnement reposant sur la r duction des impacts environnementaux de ses clients, **c'est donc par la coop ration, l'accompagnement et le partage que nous participerons   la construction d'un monde soutenable.**

Ainsi, l'objectif de S ch  Environnement est de poursuivre sa croissance  conomique tout en r duisant ses impacts environnementaux ainsi que ceux de ses clients.

1. Les Objectifs de D veloppement durable ont  t  adopt s en 2015 par les pays membres de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. Ils visent    radiquer la pauvret , mais aussi   assurer la transition de notre soci t  vers un d veloppement durable   travers la lutte contre les in galit s et les changements climatiques

CHAMP D'APPLICATION, MOYEN DÉDIÉ ET RESPONSABILITÉ

03

Objectif

Le code éthique a un double objectif. **Il vise à décrire les engagements du Groupe pour les décliner auprès de l'ensemble de ses sites et de sa chaîne de valeur, tout en donnant les lignes de conduite à chaque collaborateur de Séché Environnement.** Ce document énonce les principales orientations de notre démarche développement durable. Les engagements spécifiques font l'objet de politiques détaillées dont la liste se trouve page 7.

Fréquence de mise à jour du code éthique

Le code éthique a pour vocation à être mis à jour dès lors que l'orientation stratégique du Groupe sur les thématiques développement durable et RSE ou que la législation évolue. **Cette révision se fonde sur l'analyse de double matérialité publiée chaque année dans le reporting de durabilité : la déclaration de performance extra-financière (DPEF).**

Les moyens, les ressources et la responsabilité

Les moyens mis en œuvre, les ressources, les dispositifs, les outils, ainsi que l'ensemble des plans d'action pour aborder chaque sujet sont décrits annuellement de manière exhaustive dans nos rapports de durabilité (DPEF & rapport intégré). La matrice de double matérialité, les plans d'action, les objectifs et les indicateurs y figurent. Ainsi, **l'ensemble des directeurs (du Groupe, de chaque filiale et de chaque site) sont responsables de la mise en place de ce code éthique.**

Champ d'application

Ce code éthique est donc mis en place au niveau :

- **Groupe**
- **Entité / site du Groupe Séché Environnement** en France et à l'international
- **Individuel** à l'ensemble des collaborateurs du Groupe
- **De notre chaîne de valeur** (fournisseurs, prestataires de service et clients)



Structure du code éthique

Ce code éthique est organisé de la manière suivante :

> **Des principes généraux**
ainsi que des engagements spécifiques sur les thématiques :



ENVIRONNEMENT



**MODÈLE D'AFFAIRES
DURABLE**



**ÉTHIQUE
ET CONFORMITÉ**



SOCIAL

> **D'un code de comportement individuel**

Il est à noter que les sites peuvent enrichir une politique sur chacun des sujets abordés dans ce code éthique si le contexte local le justifie. Néanmoins, ces engagements complémentaires locaux viennent compléter les engagements détaillés dans ce document.

Articulation entre le code éthique et les différentes politiques du Groupe

Ce code éthique réunit l'ensemble des différentes politiques menées par le Groupe. Des liens vers les politiques détaillées sont disponibles dans cette page.



ENVIRONNEMENT

- > **Changement climatique**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Énergie**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Lutte contre les pollutions**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Biodiversité**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Économie circulaire et gestion des déchets**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Ressource hydrique**
[Pour aller plus loin](#)



MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

- > **Innovation et R&D**
- > **Achats responsables**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Satisfaction client**
- > **Cybersécurité**
- > **Empreinte territoriale et développement local**



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

- > **Conformité réglementation**
- > **Concurrence loyale**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Droits humains et des travailleurs et interdiction du travail des enfant**
- > **Lutte contre la corruption**
[Pour aller plus loin](#)
- > **Lutte contre l'évasion fiscale**
[Pour aller plus loin](#)



SOCIAL

- > **Santé et sécurité des salariés**
- > **Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences**
- > **Conditions de travail et bien être des salariés**
- > **Écoute et engagement des collaborateurs**
- > **Diversité et égalité des chances**

A. ENVIRONNEMENT

Changement climatique



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Le réchauffement climatique entraîne à la fois des risques significatifs (physiques, financiers, opérationnels... notamment en lien avec l'adaptation), mais également des opportunités pour SéchÉ Environnement et ses parties prenantes (en développant des solutions bas carbone par exemple). L'activité de SéchÉ Environnement repose sur l'accompagnement de ses clients à réaliser leurs transitions écologiques et à réduire leurs impacts environnementaux.

L'engagement du Groupe est donc double : réduire notre empreinte carbone et celle de nos clients.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Conscient de l'importance primordiale de décarboner notre activité et celle de nos clients, **nous nous engageons à lutter contre le réchauffement climatique en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en lien avec notre activité** : en réduisant notre consommation énergétique ; en augmentant l'efficacité énergétique de nos installations et de nos usages ; en substituant les énergies carbonées par des énergies renouvelables ; en luttant contre les émissions diffuses de biogaz sur nos installations de stockage de déchets non dangereux.

Par ailleurs, nous nous engageons à accompagner nos clients à réaliser leurs propres transitions écologiques en réduisant leurs émissions de GES grâce à nos activités de valorisation énergétique et de valorisation matière.

En parallèle des efforts d'atténuation, nous nous adaptons au changement climatique selon les axes :

- **Évaluer les risques climatiques** : Nous effectuons des évaluations des risques climatiques pour identifier les vulnérabilités de notre entreprise liées au changement climatique.
- **Construire des infrastructures résilientes** : Nous intégrons la résilience climatique dans la conception de nos infrastructures afin de minimiser les dommages potentiels causés par les événements climatiques extrêmes.
- **Former et sensibiliser** : Nous sensibilisons nos employés aux enjeux liés aux dérèglements climatiques.
- **Intervenir auprès de nos clients en cas d'accidents environnementaux** par le biais de nos activités de service à l'environnement.

AMBITION

1. Diminuer nos émissions de GES du scope 1 et 2 de 10% d'ici 2025 par rapport à 2020.
2. Augmenter les émissions de GES évitées auprès de nos clients par le biais de nos activités de valorisation matière et énergétique de 40% d'ici 2025 par rapport à 2020.
3. Evaluer puis adapter nos installations et notre chaîne de valeur au réchauffement climatique.
4. Former le plus de collaborateurs possibles au réchauffement climatique.



ENVIRONNEMENT

Énergie



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Compte tenu des enjeux liés à l'épuisement des ressources naturelles et plus globalement aux conséquences environnementales de leur exploitation, revoir nos modes de consommation d'énergie est essentiel dans le cadre de la transition énergétique. **Par ailleurs, réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nos consommations d'énergie permet de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique.**

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Le Groupe s'engage à diminuer ses consommations d'énergie et à augmenter la performance énergétique de ses installations et de ses usages. Par ailleurs, le Groupe s'engage à fournir à ses clients -industriels et collectivités locales- de l'énergie verte issue de la valorisation des déchets, permettant ainsi de limiter le recours aux énergies fossiles.

AMBITION

1. Diminuer nos consommations d'énergie de 10% d'ici 2025 par rapport à 2020.
2. Augmenter la production d'énergie verte pour atteindre un taux d'autosuffisance énergétique de 300% d'ici 2025.



ENVIRONNEMENT

Lutte contre les pollutions



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Sécché Environnement est un expert de la gestion des déchets, notamment industriels et dangereux. Ces flux nécessitent de l'expertise et des installations spécifiques à leurs caractéristiques techniques, comme les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). **La gestion des rejets de chaque ICPE est suivie en continue et contrôlée par les pouvoirs publics.**

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Au-delà du respect rigoureux des réglementations pour chacune de nos installations, le Groupe s'engage à minimiser les rejets dans l'air, l'eau et les sols. Par ailleurs, Sécché Environnement s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 14001 (management environnemental) avec l'ensemble des sites classés. Sécché Environnement développe également des solutions de dépollution et d'urgence environnementale afin d'accompagner nos clients à résorber des pollutions.

AMBITION

1. **Au-delà du respect rigoureux des réglementations, limiter les rejets atmosphériques, aqueux et terrestres** en s'appuyant sur les meilleures techniques disponibles (MTD).
2. **Protéger l'environnement et la santé humaine sur nos sites et ceux de nos clients grâce à nos activités de dépollution et d'intervention d'urgence.**



ENVIRONNEMENT

Biodiversité



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

La préservation de la biodiversité offre des services écosystémiques essentiels pour l'humanité. La liste des raisons de protéger la nature et des avantages qu'elle nous fournit est longue et variée : la stabilité écologique que nous apporte la diversité d'espèces au sein d'un écosystème, la vaste gamme de services écosystémiques (approvisionnement en ressources naturelles, services de régulation...) dont nous disposons grâce à la nature, ou encore la résilience que nous offre la biodiversité pour atténuer les conséquences du réchauffement climatique.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Pour Séché Environnement, la protection et la préservation de la biodiversité font partie de son ADN et constituent l'une de ses valeurs fortes depuis sa création. Depuis plus de 30 ans, l'entreprise mène des actions concrètes et met à disposition des moyens financiers et humains (service biodiversité dédié de 6 écologues) pour garantir un équilibre entre le développement industriel et la protection de la biodiversité.

Le Groupe Séché s'engage, dans le cadre de sa stratégie biodiversité, à déployer ses plans d'actions biodiversité par l'intermédiaire de trois piliers déclinés sur l'ensemble des sites industriels :

- Connaître et agir ;
- Éduquer et sensibiliser ;
- S'engager à tous les niveaux.

Le Groupe a aussi de nombreux engagements volontaires comme l'initiative Act4Nature, le programme Entreprise Engagée pour la Nature (EEN de l'Office Français pour la Biodiversité) et la certification « Engagement biodiversité » d'ECOCERT pour les six sites de plus grande emprise foncière.

Par ailleurs, nos actions en faveur de la biodiversité se déploient sur l'ensemble de notre chaîne de valeur et plus particulièrement auprès :

- **De nos clients** : grâce à nos activités de dépollution, d'intervention d'urgence, et de prestation biodiversité.
- **De nos fournisseurs** : nous incluons des exigences environnementales dans nos achats.
- **De nos investisseurs** : les financements durables intègrent des critères sur la biodiversité.

AMBITION

1. Finaliser 100% de nos engagements Act4Nature sur nos 30 sites volontaires d'ici 2027.
2. Couvrir plus de 80% de la surface foncière, soumise à autorisation ICPE, par un diagnostic biodiversité réalisé par un tiers expert externe d'ici à 2027.
3. 0 phyto (pesticides) utilisé sur 100% des sites en 2027.
4. Identifier, signaler et limiter les pièges à faune sur les sites.
5. Sanctuariser l'équivalent de 30% des surfaces ICPE.
6. Réaliser plus de 150 aménagements (gestion différenciée, habitats et micro-habitats) d'ici 2027.
7. Réaliser au moins une action de sensibilisation locale par site d'ici 2027.



ENVIRONNEMENT

Économie circulaire et gestion des déchets



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Compte tenu des enjeux liés à l'épuisement des ressources naturelles et de la nécessité de rendre plus résilients les territoires, **il est crucial de réfléchir à des modes d'approvisionnement durables et qui favorisent l'économie circulaire.**

PRISE DE POSITION DU GROUPE

En tant qu'acteur majeur de l'économie circulaire, SéchÉ Environnement s'engage à valoriser le maximum de déchets possible de ses clients. Par ailleurs, le Groupe s'engage à minimiser la production de déchets en lien avec son activité et à leur offrir, dans la mesure du possible, une seconde vie (matière ou énergie).

Par ailleurs, l'économie circulaire est un puissant levier de développement des territoires et de création de boucles locales de valorisation des déchets. Ainsi, SéchÉ Environnement s'engage à favoriser le plus possible les projets renforçant l'économie locale et favoriser le développement des territoires.

AMBITION

1. Adopter une démarche de sobriété en devenant plus économe en ressource dans nos usages.
2. Augmenter la part de déchets traités et valorisés (réceptionné, et produit).
3. Développer les activités d'économie circulaire afin d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre évitées chez nos clients.
4. Développer les territoires grâce à la création de boucles locales de valorisation de déchets.



ENVIRONNEMENT

Ressource hydrique



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Moins de 1% de l'eau disponible sur Terre est considérée potable et accessible. De moins en moins d'eau pénètre dans le sol pour recharger les nappes phréatiques, notamment en raison de l'artificialisation des sols. **Pourtant, certaines de nos activités industrielles et de celles de nos clients dépendent directement de l'utilisation de ressources hydriques.** Face à ce constat, le Groupe déploie des solutions pour réduire ses consommations d'eau ainsi que celles de ses clients.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

À ce titre, **nous renforçons nos actions de préservation de la ressource en eau sur nos sites** en nous engageant à diminuer nos prélèvements d'eau, tout en augmentant les quantités d'eau réutilisée et recyclée.

Par ailleurs, nous déployons **des solutions de traitement des eaux industrielles et d'assainissement** auprès de nos clients, permettant ainsi de préserver la ressource.

AMBITION

1. Réduire notre consommation d'eau de 10% au minimum d'ici 2025 par rapport à 2020.
2. Augmenter nos quantités d'eau recyclée.
3. Déployer l'activité de traitement des eaux industrielles et d'assainissement auprès de nos clients dans une logique d'économie circulaire et de préservation de la ressource.

B. MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

Innovation et R&D



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

La Recherche et Développement est la capacité d'une entreprise à mobiliser ses connaissances et ses outils pour générer une nouveauté procurant un avantage concurrentiel durable soutenant son activité. Dans un marché hautement concurrentiel et en forte évolution, **l'innovation permet de rester compétitif afin de mieux intégrer les besoins du marché et les évolutions réglementaires et sociétales qui sont de plus en plus exigeantes.**

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Depuis sa création, **Séché Environnement déploie une stratégie d'anticipation et d'innovation technologique qui contribue à l'affirmation et au renforcement de son positionnement de spécialiste des métiers du déchet, en particulier sur les marchés de déchets dangereux à forte contrainte technique.**

Cette culture de l'innovation permet à Séché Environnement de conforter ses performances, accélérant l'économie circulaire. Ainsi, innover permet non seulement de réduire les impacts des activités du Groupe en améliorant sa performance, mais également de proposer à ses clients des solutions plus responsables.

AMBITION

1. **Améliorer les procédés existants** par anticipation des enjeux de productivité, de sécurité, de réduction des impacts environnementaux et de conformité réglementaire.
2. **Répondre aux besoins spécifiques des clientèles en matière de valorisation et de traitement de déchets**, par l'élaboration et la mise en œuvre de procédés ad hoc.



MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

Achats responsables



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Conformément à sa politique développement durable, le Groupe vise à engager ses parties prenantes internes et externes dans l'amélioration de leurs performances ESG (Environnement, Social et Gouvernance). En effet, mobiliser et engager sa chaîne de valeur est crucial si nous souhaitons réaliser collectivement la transition écologique.

C'est la raison pour laquelle Séché Environnement souhaite embarquer ses fournisseurs dans sa démarche développement durable par le biais de sa politique d'achats responsables.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

La politique d'achats responsables du Groupe a été lancée en 2022 et se fonde sur 3 piliers : la dimension éthique, les impacts sociétaux et la préservation de l'environnement. En effet, le Groupe est conscient que les décisions d'achats ont des implications socio-économiques et environnementales majeures. Les achats doivent donc être menés d'une manière sûre et cibler des produits et pratiques plus respectueuses de l'environnement.

La fonction Achat entreprend cette mission stratégique au sein du Groupe avec le soutien de la Direction Développement Durable. Cet engagement s'articule autour de l'harmonisation et le déploiement de bonnes pratiques visant à sensibiliser les donneurs d'ordres aux enjeux de l'acte d'achat, et leur apporter un accompagnement et des outils concrets pour mieux acheter.

AMBITION

1. **Evaluer nos principaux fournisseurs** afin de favoriser les plus responsables sur les volets sociaux, sociétaux et environnementaux.
2. **Former nos équipes d'acheteurs** à l'importance des achats responsables.
3. **Accompagner nos fournisseurs vers leurs transitions** afin de responsabiliser notre chaîne de valeur.



MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

Satisfaction client

PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Il est stratégique de proposer à nos clients **des solutions permettant de répondre à leurs stratégies de transition**. Satisfaire le client est un puissant levier de fidélisation, d'amélioration de notre réputation et de réussite de leur transition écologique.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

La satisfaction de nos parties prenantes et de nos clients une priorité. Pour cela, le Groupe s'engage à répondre rapidement aux attentes et demandes de nos parties prenantes, à fournir la meilleure qualité de produits et de services, et à améliorer continuellement nos processus.

AMBITION

1. **Maintenir les normes de qualité les plus élevées** auprès de nos sites certifiés tout en cherchant continuellement des moyens d'améliorer et d'innover pour mieux servir nos clients.
2. **Tendre vers 100% de satisfaction de nos parties intéressées.**



MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

Cybersécurité



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Dans le monde interconnecté et le paysage digital d'aujourd'hui, le risque de cyberattaque est plus que jamais un risque majeur qu'aucune entreprise ne peut ignorer. Tout manquement de sécurité informatique peut avoir de graves conséquences pour l'activité du Groupe ainsi que pour ses clients.

Qu'il s'agisse d'escroqueries par hameçonnage, d'attaques par logiciels malveillants, de ransomwares ou d'ingénierie sociale, la gamme et la complexité des cybermenaces ne cessent de s'étendre et nécessitent une vigilance extrême.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Face aux enjeux de cybersécurité, le Groupe s'engage sur un certain nombre de mesures, telles que :

- **Sensibiliser** l'ensemble des acteurs, à travers des campagnes permanentes de sensibilisation s'appuyant sur des outils digitaux et des tests de Phishing réguliers.
- **Mettre en place des solutions de type EDR** (Endpoint Detection and Response) permettant de surveiller les terminaux (ordinateurs portables, de bureau, téléphones, ...) et détecter des attaques inconnues afin d'apporter les correctifs nécessaires.
- **Renforcer les processus d'authentification** en déployant une authentification multi-facteurs.
- **Contrôler tous les événements sécurité** pour détecter des signaux faibles d'attaques en mettant en place un SOC (Security Operation Center).

AMBITION

L'ambition du Groupe est de protéger son Système d'Information (SI) des attaques connues, et de le rendre le plus résistant possible face à une cyberattaque pour limiter les conséquences sur l'entreprise.

1. **Capter en 24/7 tous les événements de cybersécurité et les envoyer au SOC** (Security Operations Center) qui les analyse et permet de prendre des décisions rapidement.
2. **Réduire la propagation de l'attaque** en s'appuyant sur des comptes dits de Services limités.
3. **Activer la cellule de crise Cyber** le plus rapidement possible.
4. **Disposer de sauvegardes inaltérables** permettant de remonter et reconstruire sans délai les applications compromises.



MODÈLE D'AFFAIRES DURABLE

Empreinte territoriale et développement local



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans le développement et le bien être des régions ou elles exercent leurs activités. Que ce soit par le biais du développement économique, du respect des parties prenantes, du soutien aux communautés à l'échelle locale.

La responsabilité territoriale des entreprises représente une opportunité permettant de renforcer les liens avec les communautés locales et à créer un environnement favorable à long terme pour leurs activités.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Afin de prendre en compte les enjeux liés aux développements territoriaux au sein de nos régions, Séché environnement s'engage à :

- **Respecter et être à l'écoute des communautés locales et des parties prenantes** : Il est essentiel pour une entreprise de bien s'intégrer dans l'environnement local et créer des canaux de communication et des relations solides basées sur la transparence et la sincérité, cela implique d'écouter, comprendre et prendre en compte les préoccupations et les attentes considérées réalistes et pertinentes de ces parties prenantes, ainsi que de collaborer avec eux.
- **Sensibiliser aux enjeux environnementaux et à l'économie circulaire par le biais de notre politique de portes ouvertes** : fort de son engagement envers la transparence, Séché environnement a une approche de portes ouvertes sur ces installations, le Groupe joue un rôle dans la promotion de pratiques durables à travers l'explication et la sensibilisation de l'importance de son activité, les enjeux environnementaux et la promotion de l'économie circulaire.
- **Développer le mécénat ou parrainage et la coopération sur les enjeux sociaux et environnementaux** : Soutenir des projets ou des initiatives locales qui ont un impact positif sur la communauté contribuent à l'avancement vers une société souhaitable. Il peut s'agir de financer des projets qui sont alignés avec nos valeurs, nos objectifs et aux attentes de nos parties prenantes.
- **Favoriser le développement local** : En s'engageant dans des activités de développement local, les entreprises peuvent contribuer à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie dans les régions où elles sont présentes.

AMBITION

1. **Donner continuité à notre politique des portes ouvertes** sur nos installations et sur nos métiers.
2. **Continuer à créer des canaux de communication** clairs et solides avec nos parties prenantes.
3. **Continuer de financer et faire un suivi des projets** dans le cadre de nos actions de mécénat qui répondent à nos objectifs et valeurs.

C. ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Conformité réglementation



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Le respect des lois et des réglementations en vigueur est le socle de la confiance entre les acteurs économiques. **C'est aussi une condition nécessaire à la pérennité du Groupe qui, en tant qu'entreprise familiale, s'inscrit sur le long terme.**

La réputation de cette dernière est le résultat de la conduite de ses salariés : le comportement illégal d'un seul salarié peut causer des dommages considérables au Groupe.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Tout comportement risquant d'entraîner le Groupe dans une pratique illicite est strictement proscrit. **Séché Environnement et ses salariés s'engagent à respecter en toutes circonstances les lois et réglementations nationales et internationales applicables dans tous les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités.**

Indépendamment des sanctions qui pourraient être imposées par la loi, tout salarié coupable d'un tel manquement, qui constituerait une violation de ses obligations professionnelles, sera soumis à des conséquences disciplinaires.

AMBITION

1. Assurer une conformité totale aux lois et réglementations nationales et internationales dans toutes les opérations et activités de l'entreprise, en veillant à ce que chaque employé et chaque site comprenne l'importance du respect de ces normes légales.
2. Maximiser le pourcentage de sites n'ayant pas été mis en demeure.



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Concurrence loyale



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Le droit de la concurrence a pour objet de favoriser un environnement économique dynamique grâce à l'innovation et à la pression sur les prix entre les acteurs qui doivent agir de manière indépendante.

En plus des sanctions substantielles, les infractions au droit de la concurrence engendrent une atteinte à l'image et à la réputation du Groupe, venant réduire la confiance de ses parties prenantes.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Le Groupe est engagé à mener ses activités dans le respect des principes de la concurrence loyale. Cela implique un strict respect des lois et réglementations concernant les comportements anticoncurrentiels.

A ce titre, le Groupe a mis en place un programme volontaire de conformité concurrence, comprenant une cartographie des risques, un code de conduite concurrence applicable à l'ensemble de ses salariés et des campagnes de formation. Les points de vigilance concernent les ententes, l'abus de position dominante, le comportement dans les associations professionnelles et les concentrations.

AMBITION

- 1. Faire connaître, comprendre et respecter le code de conduite Concurrence Groupe à 100%** des collaborateurs de l'entreprise.
- 2. Former 100% des collaborateurs exposés aux risques** liés au droit de la concurrence.
- 3. Garantir une conformité totale aux lois et réglementations** liées au droit de la concurrence sur 100% de nos entités.



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Droits humains et des travailleurs et interdiction du travail des enfants



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Séché Environnement croit fermement en la dignité et les droits fondamentaux de chaque individu, et s'engage donc à **respecter les droits humains et des travailleurs, en accordant une attention particulière à l'interdiction du travail des enfants**. Le Groupe est déterminé à créer un environnement de travail éthique et responsable, où toutes les formes d'exploitation des enfants sont strictement interdites.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Conformément aux principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et aux normes internationales, **Séché Environnement veille à ce que ses collaborateurs aient l'âge légal pour travailler et que leur travail soit volontaire, sûr et ne porte pas atteinte à leur bien-être**.

AMBITION

L'entreprise s'engage à mettre en place des mécanismes de surveillance et de conformité afin de garantir le respect de ces principes, et travaille en étroite collaboration avec ses fournisseurs et partenaires pour promouvoir ces valeurs dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

1. Garantir que 100% des entités de Séché Environnement respectent les lois et réglementations relatives à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.
2. S'assurer que les process RH (recrutement et proposition de poste) intègrent les principes de l'ambition ci-dessus pour 100% des salariés internes et externes du Groupe.



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Lutte contre la corruption



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

L'Objectif de Développement Durable n°16 du Pacte Mondial intitulé "Paix, Justice et Institutions Efficaces" invite les entreprises à **agir contre toutes les formes de corruption**. En effet, cette dernière érode la confiance et la cohésion sociale et freine la croissance. **Son coût économique total, bien que complexe à calculer, est évalué à 5% du PIB mondial.**

Partout dans le monde, des lois anti-corruption, dont certaines ont une portée extraterritoriale, imposent aux entreprises des normes de probité. Pour les personnes et les entreprises impliquées dans des faits de corruption, les conséquences sont particulièrement lourdes : amendes et peines d'emprisonnement, perte de confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux et destruction de la réputation.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Le Groupe condamne et proscriit toute forme de corruption.

Dans le cadre de son adhésion au Global Compact, Séché Environnement est engagé dans la lutte contre la corruption. Par ailleurs, l'entreprise applique strictement les lois anticorruptions des pays dans lesquels elle est présente.

A cet effet, le Groupe a déployé un programme de conformité anticorruption selon les prescriptions de la loi française dite "Sapin II", comprenant les éventuelles adaptations nécessaires localement. Le programme de conformité Groupe repose sur une cartographie des risques, selon laquelle des mesures de prévention, détection et remédiation sont appliquées dans la totalité du périmètre.

AMBITION

1. **Traiter 100% des alertes** remontées par le Dispositif d'Alerte Ethique et la voie hiérarchique.
2. **Sensibiliser le maximum de collaborateurs et former** plus spécifiquement ceux exposés aux risques de corruption.
3. **Prendre en compte et évaluer le risque de corruption** dans les relations avec nos tiers.
4. **Faire respecter strictement la réglementation anticorruption française** en suivant les principes énoncés dans son code de conduite Anticorruption du Groupe à l'ensemble des collaborateurs.
5. **Faire respecter strictement la réglementation anticorruption française à nos parties prenantes externes.**



ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Lutte contre l'évasion fiscale



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

La juste contribution de l'ensemble des acteurs économiques à leurs obligations fiscales est un enjeu majeur ; c'est une condition essentielle pour respecter le principe d'égalité devant l'impôt et garantir une concurrence loyale entre les entreprises.

La stratégie du Groupe s'inscrit dans une démarche de développement territorial et veille donc à contribuer de manière équitable et transparente dans les pays où il exerce des activités conformément aux lois et règles fiscales en vigueur.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Le code de conduite fiscale du Groupe est porté par le Directeur Administratif et Financier du Groupe, et son application effective est supervisée par les services de la Direction Administrative & Financière du Groupe. **Séché Environnement acquitte ses impôts sur les bénéficiaires dans les pays où il crée de la valeur** et exerce des activités, en l'occurrence principalement en France, selon les lois et règles fiscales applicables. **Le Groupe attache une importance particulière à la mise en conformité aux réglementations fiscales** dont les évolutions sont suivies de manière attentive et proactive car nous tenons à entretenir des relations transparentes, constructives, professionnelles et à long terme avec les autorités fiscales. C'est pourquoi, nous nous engageons à ne pas recourir à l'évasion fiscale, ne pas créer de structures dépourvues de substance économique ou commerciale, en particulier dans les pays considérés comme des paradis fiscaux, mais à adopter des pratiques fiscales éthiques guidées par le souci de répondre aux besoins de l'économie réelle.

Le Groupe souhaite par sa politique fiscale assurer la sécurité juridique de ses opérations tout en tendant à rechercher une gestion fiscale pro-active, équilibrée et performante dans le respect des lois et réglementations fiscales nationales et internationales et en renforçant la stabilité sur le long terme de ses activités. Par ailleurs, nous nous engageons à appliquer nos pratiques fiscales éthiques avec nos tiers en refusant toute modalité contractuelle ayant manifestement pour objet de permettre des pratiques d'évasion fiscale par un tiers.

AMBITION

- 1. Adopter des pratiques fiscales éthiques** en interne et avec l'ensemble de nos parties prenantes et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et systématique.
- 2. Encourager un environnement fiscal responsable** afin de maîtriser les risques fiscaux et assurer la sécurité juridique de nos opérations.
- 3. Sensibiliser régulièrement l'ensemble de nos collaborateurs** en interne et garantir un accompagnement continu sur les aspects fiscaux de leurs opérations.

Santé et sécurité des salariés



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

La prévention des risques professionnels comprend l'ensemble des dispositions mises en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des collaborateurs, améliorer les conditions de travail, veiller au bien-être au travail et tendre vers le 0 accident.

C'est une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont actés dans le Code du Travail. Elle s'inscrit dans une logique de responsabilité sociale des entreprises, visant à éliminer, sinon réduire les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles et à en limiter les conséquences humaines, sociales et économiques.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Dans ce cadre, le groupe Séché Environnement place la Qualité, la Santé et la Sécurité au cœur de ses activités. Son engagement est fondé sur le respect des personnes, des parties prenantes et de l'environnement qui les entourent.

Veiller à la santé et la sécurité de nos collaborateurs est notre préoccupation absolue. Pour cela, nous nous engageons à fournir les meilleures conditions de travail et à atteindre un haut niveau de qualité de vie au travail sur nos sites. Nous accompagnons, formons et équipons nos collaborateurs en conséquence.

Chaque site possède du personnel compétent en QSSE (qualité, santé, sécurité, environnement), et peut s'appuyer sur une direction QSSE Groupe, un réseau de préventeurs santé/sécurité Groupe, ainsi que sur l'équipe Développement Durable.

AMBITION

1. Renforcer une culture santé et sécurité sur nos sites.
2. Tendre vers le 0 accident de travail et 0 maladie professionnelle dus à nos activités.
3. Atteindre un TF1 inférieur à 12 à horizon 2025 par rapport à 2019 pour le périmètre France (taux de fréquence).
4. Atteindre un taux de gravité inférieur à 1 d'ici 2025 pour le périmètre France.



SOCIAL

Formation, développement des collaborateurs et gestion des compétences



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Le Groupe croit fermement que le capital humain est son atout le plus précieux. Notre politique de formation et de gestion des compétences vise à cultiver un environnement propice à l'apprentissage continu, à l'épanouissement professionnel et à l'amélioration constante de nos performances.

Le Groupe est convaincu que la motivation et la mobilisation des femmes et des hommes de l'entreprise constituent une richesse et un véritable avantage compétitif. C'est pourquoi Séché Environnement s'attache à attirer, former, développer et fidéliser ses collaborateurs à tous les niveaux de qualification et dans tous les bassins d'emplois où il est présent.

Par ailleurs, il existe un risque que le Groupe soit amené à perdre certaines compétences et ne soit pas en mesure de les remplacer rapidement malgré la mise en place d'une politique de suivi des collaborateurs et de gestion des carrières, de tutorat, de cursus de formation ainsi que d'identification des compétences clés dans le Groupe.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Séché Environnement s'engage à former ses collaborateurs, développer les talents, et offrir des opportunités d'évolution de carrière afin de tirer le plein potentiel de chacun, et, in fine, favoriser l'épanouissement personnel de ses collaborateurs grâce à son plan de développement des compétences.

Séché Environnement s'attache à proposer, au minimum tous les 2 ans, des entretiens professionnels, moment d'échange avec le manager, afin de :

- **Faire le point** avec le collaborateur sur ses activités ;

- **Articuler projets de l'entreprise et projets individuels** du collaborateur ;
- **Échanger sur les attentes et les besoins** en lien avec l'évolution professionnelle ou la sécurisation du parcours professionnel du collaborateur ;
- **Déterminer les actions à mettre en œuvre** en vue de la réalisation du projet professionnel du collaborateur ;
- **Informé le collaborateur** sur les modalités d'accès à la formation professionnelle.

AMBITION

1. **Maintenir des taux moyens de réalisation élevés** du plan de développement des compétences.
2. **Maintenir un nombre d'heures de formation moyen par collaborateur stable dans le temps.**



SOCIAL

Conditions de travail et bien être des salariés



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Le Groupe croit fermement que des employés épanouis et en bonne santé sont la clé de son succès collectif. C'est pour cette raison que le Groupe s'engage à concevoir un environnement de travail collaboratif, stable, sûr, et où chaque collaborateur peut se réaliser professionnellement et personnellement.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Afin d'améliorer l'organisation du temps de travail et l'équilibre entre la vie privée et professionnelle, **le Groupe a adopté depuis plusieurs années une politique en matière d'égalité professionnelle et qualité de vie au travail.** A ce titre, il a notamment été mis en place le télétravail, des défis sportifs réguliers, ou encore des aménagements constants des environnements de travail...

AMBITION

1. **Poursuivre ces actions qui contribuent à notre attractivité sur le marché de l'emploi** ainsi qu'à la fidélisation de nos collaborateurs.
2. **Continuer d'appliquer notre charte de télétravail** aux collaborateurs éligibles.
3. **Poursuivre les actions pouvant améliorer la qualité de vie au travail.**



SOCIAL

Écoute et engagement des collaborateurs



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

La création d'environnements favorables à l'expression des besoins, des idées, des préoccupations et des améliorations représente une opportunité pour le Groupe de renforcer ses liens avec ses collaborateurs, de créer du sens et de la cohésion, d'améliorer sa productivité, sa créativité et son innovation, ainsi que de contribuer à la rétention des talents et à la performance globale de l'entreprise.

Une communication et une écoute efficaces et transparentes passent par l'encouragement à la participation active et le respect des droits de libre expression et de représentation. Ces instances représentatives du personnel présentes au sein de nos filiales permettent d'assurer un dialogue social constructif et transparent².

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Le Groupe entend continuer à rester accessible et à l'écoute du terrain. Par ailleurs, le circuit court de décision interne permet à Séch  Environnement d' tre flexible, r actif et adaptable.

AMBITION

1. Continuer   organiser des r unions r guli res au sein des entit s de travail (r unions de service, r unions d' quipe...) pour faciliter l'expression directe et collective.
2. Permettre aux salari s et leurs repr sentants, lors de ces r unions, de poser des questions relatives aux conditions de travail,   l'organisation de l'activit ,   la production au sein des unit s de travail,   l'exclusion des probl matiques relatives au statut collectif et aux contrats de travail.
3. Apporter des r ponses aux questions formul es.

2. Pour le cas fran ais : Introduit   titre exp rimental par la loi du 4 ao t 1982, le droit   l'expression directe et collective des salari s sur les lieux et pendant le temps de travail a  t  p rennis  et g n ralis  par la loi du 3 janvier 1986   toutes les entreprises sans condition d'effectif minimum. L'ordonnance du 22 septembre 2017 est venue compl ter le dispositif, notamment en incluant le recours aux outils num riques pour assurer l'exercice de ce droit d'expression.



SOCIAL

Diversité et égalité des chances



PRISE EN COMPTE GÉNÉRIQUE DE L'ENJEU

Promouvoir la diversité et l'égalité au sein de notre entreprise et un axe stratégique majeur dans le cadre de la démarche responsable de Séché Environnement. Le Groupe croit en la force de la diversité, qui enrichit notre culture d'entreprise, renforce notre créativité et contribue à notre succès global.

Miser sur la diversité, c'est avant tout un enjeu d'équité sociale, mais surtout une opportunité d'attirer des talents, et d'améliorer la marque employeur du Groupe.

PRISE DE POSITION DU GROUPE

Séché Environnement s'engage à garantir :

- **Un processus RH équitable et non discriminant** lors des recrutements, suivi du plan de carrière et processus de rémunération.
- **Un accès à l'emploi non discriminant et à prohiber toutes discriminations** en lien avec l'état de santé, le genre, l'âge, le sexe, les idéologies philosophiques, la situation familiale, la grossesse, le handicap, les mœurs, la nationalité, et tout autre comportement discriminatoire non listés ci-dessus.

AMBITION

1. **Améliorer le taux de féminisation du Groupe, de l'encadrement et du conseil d'administration** afin de poursuivre l'amélioration des scores de l'index égalité femme - homme pour la France.
2. **Continuer de développer la politique handicap.**
3. **Poursuivre la formation des collaborateurs** pour les sensibiliser sur la non-discrimination notamment dans les processus de recrutement.
4. **Améliorer les indicateurs % de collaborateurs de -30 ans et de + de 55ans.**

CODE DE COMPORTEMENT

Ce Code s'applique aux collaborateurs de Séch  Environnement et   l'ensemble de sa cha ne de valeur.

01. Faire de la protection de la sant , de l'environnement et de la responsabilit    l' gard des personnes les conditions de la p rennit  de l'entreprise.

Chaque collaborateur a la responsabilit  de veiller   ce que les activit s de S ch  Environnement qui d pendent de lui soient exerc es en conformit  avec les r glementations en vigueur, compl t es le cas  ch ant par des r gles internes au Groupe, en mati re de protection de la sant , de s curit  et d'environnement.

Pour y r pondre, tous les collaborateurs du Groupe s'inscrivent dans une **d marche active de protection** et mettent en  uvre des proc dures et/ou des modes de gestion des installations qui permettent de :

- **Privil gier la pr vention** et mettre en place toutes les mesures utiles pour assurer la meilleure protection possible de la sant  et de la s curit  au travail, tant pour les collaborateurs du Groupe que pour ceux des entreprises tierces ;
- **Fixer des objectifs mesurables de leurs performances environnementales**,  valuer et contr ler r guli rement ces performances, en vue d'une mise en  uvre rapide des mesures correctrices si n cessaire. Les d marches de certification obtenues ou engag es (ISO 14001, ISO 45001, Mase) permettent la prise en compte, de fa on organis e et reconnue, des param tres li s au respect de l'environnement ainsi qu'  la protection de la s curit  et de la sant  des personnes.

FAIRE	NE PAS FAIRE
Identifier et r�duire les situations � risques pour la sant� et la s�curit� avant de commencer votre travail.	Ignorer les r�gles et les proc�dures en mati�re de sant� et de s�curit�.
Partager les bonnes pratiques en termes de sant� et s�curit� avec vos coll�gues de travail et au sein de vos �quipes.	Tol�rer et laisser des collaborateurs travailler dans des conditions dangereuses.
Signaler tout danger identifi� concernant la s�curit�, la sant� ou l'int�grit� au travail � votre responsable QSE.	Omettre de signaler un accident ayant pu survenir � votre responsable QSE.
Cr�er un environnement de travail encourageant le signalement de tout danger identifi�.	D�courager les collaborateurs d'effectuer des signalements (ex : absence de prise en compte ou de consid�ration pour les signalements).
Mesurer et �valuer vos performances QSE afin d'engager d'�ventuelles actions correctrices et tendre vers le 0 accident.	N�gliger le suivi de la performance QSE et la mise en place d'actions correctrices.

02. Promouvoir à l'intérieur des établissements une véritable attitude de Responsabilité Sociétale impliquant la primauté du dialogue social, la sensibilisation et la formation du personnel au Développement Durable.

Séché Environnement veille scrupuleusement au respect des droits des salariés et interdit, en particulier, toute discrimination pour des motifs d'origine, de mœurs, de sexe, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des individus, que ce soit au recrutement, à l'embauche et/ou durant la vie du contrat de travail, en France ou à l'étranger.

Le respect des personnes est une condition absolue du développement individuel et professionnel des collaborateurs, acteurs attentifs et mobilisés sur les trois dimensions du Développement Durable : environnementale, sociale-sociétale et économique. Ce respect se manifeste par l'écoute, l'information, l'explication et le dialogue, dans le respect de la vie privée de chacun.

Le dialogue social et le Développement Durable sont indissociables. Aussi, sur tous les sujets d'intérêt commun, Séché Environnement prône la coopération avec ses collaborateurs et leurs représentants, et leur fournit une information de qualité.

Enfin, les notions de loyauté et de solidarité sont des impératifs à la réussite du dialogue social. La traduction en est l'esprit de responsabilité que chacun doit développer dans son métier pour écarter les attitudes individualistes et favoriser la valorisation du travail en équipe par les apports mutuels.

FAIRE	NE PAS FAIRE
Être bienveillant et respectueux avec les autres collaborateurs.	Pratiquer toutes formes de harcèlement et/ou discriminations.
Cultiver un esprit d'équipe et d'entraide entre les collaborateurs et utiliser les canaux de signalement (voie hiérarchique ou dispositif d'alerte) en cas de comportement inapproprié.	Fermer les yeux et omettre de signaler tout comportement inapproprié (discrimination, harcèlement...).

03. Exprimer clairement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise auprès de ses clients et de ses fournisseurs afin de promouvoir dans les modes de production comme dans les modes de consommation un développement durable.

Séché Environnement s'emploie à aller au-delà de la simple satisfaction des besoins élémentaires de sa clientèle en matière de valorisation et de traitement de déchets, pour lui fournir :

- Les garanties d'une bonne exécution des tâches confiées qu'elle est en droit d'attendre (gestion de l'impact environnemental et social de son activité dans le respect des réglementations en vigueur et maîtrise des risques) ;
- Des coûts de service compatibles avec l'environnement économique général ;
- Une aide pour mieux appréhender sa gestion du déchet initialement vécue comme une contrainte, pour lui permettre de s'inscrire en acteur protecteur de l'environnement tout en protégeant la santé.

Avec ses fournisseurs, Séch  Environnement applique une politique d'achats responsables dont les axes essentiels d coulent des consid rations suivantes :

- **Les modes de production et de consommation** doivent imp rativement r duire les risques environnementaux et sociaux ;
- **Les achats sont un levier important pour  tendre et g n raliser les bonnes pratiques** en mati re de D veloppement Durable, en impliquant toute la cha ne de valeur, fournisseurs inclus ;
- **La politique d'achats responsables doit privil gier une approche en termes de co t global.** Dans cet esprit, S ch  Environnement d veloppe des relations partenariales afin d'optimiser les ratios co t/b n fice de chaque op ration.

FAIRE	NE PAS FAIRE
Garantir un travail de qualit� sur le plan �conomique, social et environnemental.	Oublier de mettre en avant la plus-value de l'approche de S�ch� Environnement dans la valorisation et le traitement des d�chets aupr�s de nos clients.
Demander � nos fournisseurs d'am�liorer leurs pratiques environnementales et sociales.	Tol�rer des pratiques environnementales et sociales inacceptables au sein de notre cha�ne d'approvisionnement.

04. Se comporter en entreprise citoyenne et responsable   l' coute des  volutions de la soci t , menant une politique de transparence, de concertation et d'am lioration continue int grant les attentes l gitimes des parties prenantes.

A ce titre, S ch  Environnement, acteur de la Cit , respecte une stricte neutralit  politique, religieuse et philosophique :

- Le Groupe s'interdit d'apporter sa contribution financi re au profit de candidats, d' lus ou de **partis politiques** ;
- Tout collaborateur peut bien  videmment **participer   la vie politique   titre personnel**, en dehors du lieu et du temps de travail, mais il ne peut utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement ;
- Le Groupe limite sa participation au **financement d'associations, de fondations ou   des op rations de m c nat** aux cas pr vus par la l gislation en vigueur, s'inscrivant dans le cadre des valeurs et des priorit s d finies par le Groupe.

A l'inverse de ces positions restrictives et de prudence, le Groupe s'investit dans des relations proactives :

- **Avec ses actionnaires en tenant inform s les march s financiers, par les moyens appropri s, de tout  v nement ou information de nature   influencer le cours de l'action.** Parall lement, les membres de son Conseil d'Administration, et de sa Direction G n rale, de m me que ses collaborateurs qui pourraient du fait de leurs fonctions d tenir des informations privil gi es, c'est- -dire non connues publiquement, s'engagent   respecter les r gles du Code de D ontologie boursi re du Groupe et  galement la l gislation boursi re se rapportant aux d lits ou manquements d'initi s (dont la r glementation de l'Autorit  des March s Financiers (AMF)) en ce qui concerne leurs propres interventions sur les march s financiers ;

- **Avec ses autres parties prenantes**, pour établir des relations de proximité de la meilleure qualité possible que ce soit avec les riverains, les administrations, le monde éducatif et associatif..., relations se traduisant notamment par :
 - L'ouverture des sites au plus grand nombre ;
 - Des collaborateurs à l'écoute des réflexions et attentes locales, impliqués dans les collaborations avec les établissements d'enseignement ;
 - Une préférence accordée à l'emploi local.

FAIRE	NE PAS FAIRE
Adopter une attitude transparente et à l'écoute de nos parties prenantes.	Prendre la parole au nom du Groupe en soutien de vos engagements personnels.
Participer au dialogue social dans l'entreprise.	Lancer des initiatives pouvant représenter un risque pour la réputation de l'entreprise.
S'informer sur les contributions caritatives de l'entreprise.	Faire un don au nom de l'entreprise sans avoir obtenu l'autorisation préalable.

05. Contribuer à la recherche et au développement de filières de valorisation et de traitement de déchets éco-efficaces toujours plus sûres en termes d'impact sur la santé et l'environnement.

Séché Environnement s'attache à pratiquer une politique d'investissement, de recherche et de développement conduisant à une amélioration permanente de ses installations industrielles et de ses processus en vue de rendre plus sûres les filières utilisées et d'en limiter les impacts. La volonté de tendre vers la meilleure éco-efficacité impose que chaque collaborateur mette en œuvre ses compétences professionnelles au meilleur niveau possible dans un esprit de solidarité, ce qui implique :

- L'examen régulier des meilleures pratiques internes et externes au Groupe ;
- L'animation et l'exploitation de tous les retours d'expérience ;
- Des actions de formation ciblées ;
- Une méthode de travail en réseau source d'améliorations croisées.

FAIRE	NE PAS FAIRE
Prendre du recul sur nos pratiques.	Omettre de réévaluer régulièrement nos installations et processus industriels.
Échanger les meilleures pratiques internes et externes dans le Groupe.	Garder les bonnes idées pour soi.
Travailler en équipe et de manière proactive sur ces sujets.	Décourager ou empêcher les autres de s'impliquer dans l'amélioration continue de nos activités.

06. Respecter les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en appliquant les meilleures techniques disponibles (MTD) à un coût économiquement acceptable. S'inscrire le plus souvent possible dans une logique d'anticipation active.

Séché Environnement s'attache à mettre en œuvre une politique active en matière d'environnement, de santé et de sécurité du travail et à veiller à son application constante :

- Anticipation grâce à une veille adaptée ;
- Exploitation des meilleures techniques disponibles ;
- Ecoute des agents ;
- Evaluation rigoureuse de leurs conditions de travail ;
- Retours d'expérience.

Ces voies imposent réactivité, curiosité, échange, remise en question continue des connaissances, des techniques et des attentes de chacun, qu'il soit salarié ou autre « porteur d'enjeux ».

FAIRE	NE PAS FAIRE
Prendre connaissance et respecter rigoureusement les réglementations en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement.	Faire des compromis sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail.
Adopter une démarche proactive et d'amélioration continue dans l'application des MTD.	Penser ne plus rien avoir à apprendre.
Échanger et discuter des pratiques réalisées au travail.	Manquer les moments d'échanges et d'écoute entre les collaborateurs.
Faire remonter les améliorations possibles à votre responsable.	Ignorer ou craindre de proposer une amélioration potentielle à votre responsable.

07. Faire de son comportement éthique et respectueux des lois et conventions internationales en vigueur la règle fondamentale de sa conduite des affaires.

Aucun collaborateur ne doit accepter d'un concurrent, client ou fournisseur du Groupe, ni offrir à ces derniers de rétribution, cadeaux ou autres avantages. Seuls les cadeaux ou invitations restant dans des limites acceptables au regard des politiques du Groupe, des usages et des législations anti-corruption peuvent être tolérés. En aucun cas le collaborateur n'est autorisé à solliciter un cadeau ou une invitation.

Il est interdit de verser, d'offrir ou d'accepter de verser des pots-de-vin ou de consentir des avantages indus, directement ou par un intermédiaire, à un agent public ou une personne privée dans tout pays, dans le but d'obtenir un traitement de faveur ou d'influencer l'issue d'une négociation à laquelle le Groupe est intéressé. Ces pratiques sont contraires à la loi et à la convention internationale sur la lutte contre la corruption dans la plupart des pays.

Ethique et intégrité imposent à chacun une totale probité dans son activité professionnelle. Chaque collaborateur doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel ou celui de ses proches. Ainsi chacun s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés

dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. **De même, il est interdit de travailler pour un concurrent, client ou fournisseur existant ou potentiel sans l'accord du Groupe.**

FAIRE	NE PAS FAIRE
Adopter un comportement intègre dans le cadre de son activité professionnelle.	Offrir, accepter ou promettre un cadeau dans le but d'obtenir ou de conserver un avantage indu.
Éviter toute situation de conflit d'intérêt entre les intérêts du Groupe et son intérêt personnel et le cas échéant la déclarer.	Dissimuler des informations sur tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

08. Mettre en œuvre les règles de conduite, détecter les manquements et user du droit d'alerte.

Le Code de comportement et d'actions de SéchÉ Environnement est diffusé à tous les collaborateurs du Groupe. Il pourra également être communiqué à l'extérieur du Groupe, en cas de besoin, notamment à ses clients, fournisseurs et actionnaires.

L'application des règles de ce Code s'impose à tous les collaborateurs du Groupe, et contribue à développer une culture de responsabilité dans le cadre d'un engagement du Groupe pour un strict respect des législations et des principes de bonne gouvernance des entreprises.

Si ce Code s'avérait imprécis ou incomplet dans certaines situations, il appartient à chaque collaborateur de s'adresser à son supérieur hiérarchique pour obtenir la position à suivre. Enfin, ce Code comporte un certain nombre d'obligations juridiques ou réglementaires dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement susceptible d'être sanctionné, conformément aux règles de chaque pays et au régime disciplinaire du Groupe.

Son champ d'application se limite aux actes contraires aux lois et règlements, à ceux qui mettent gravement en cause les règles de fonctionnement de la société en général, ou d'une collectivité particulière à laquelle appartient le déclencheur d'alerte.

L'alerte déclenchée par le collaborateur s'effectue par la voie hiérarchique ou le dispositif d'alerte du Groupe, de façon identifiée ou anonyme. Le Groupe applique strictement la protection des lanceurs d'alertes telle que prévue par la loi, dont l'engagement de confidentialité et l'absence de représailles. La mise en œuvre du droit d'alerte impose une forte responsabilisation de chacun, faisant appel à l'éthique propre du collaborateur. Elle ne peut fonctionner qu'à partir d'informations factuelles communiquées « de bonne foi ».

FAIRE	NE PAS FAIRE
Se familiariser avec le Code de Comportement et adopter une culture responsable au travail.	Ignorer ou craindre de signaler ce que vous pensez être une violation du Code de Comportement.
Identifier et signaler tout manquement au Code de Comportement.	Tenter de résoudre par vous-même un problème sans user du droit d'alerte.
Prendre connaissance des procédures du Groupe relatives au signalement et au traitement des alertes.	Utiliser le dispositif d'alerte de mauvaise foi à des fins malveillantes.
Déclarer à mon supérieur hiérarchique et au Directeur de la Conformité tout lien familial ou autre, ou tout intérêt personnel, avec un candidat à un poste ou un contrat avec le Groupe.	Omettre de déclarer une situation qui pourrait influencer ou donner l'apparence d'influer sur l'exercice indépendant et objectif de ma fonction au sein du Groupe dans ses relations avec des tiers extérieurs.



Les Hêtres - CS 20020
53811 Changé Cedex 9

-

Tél. : +33 (0)2 43 59 60 00
Fax : +33 (0)2 43 59 60 61

-

Contact : dd@groupe-seche.com
